

DEPARTEMENT DE L'AIN - CANTON DE NANTUA - COMMUNE DE LALLEYRIAT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal réuni le 17 décembre 2010 sous la présidence de M. GOIFFON Denis, Maire.
Absents excusés : ARCHENY Yves, SIMON Brigitte.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/SIEA

-Suite à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E.Communication, NOMME en tant que délégué suppléant M. Vion-Dury Matthieu chargé de représenter la commune lors des assemblées générales de ce syndicat en cas d'absence du délégué titulaire M. Pernod Jean-François.

2/CCLN

- Pour cause de non disponibilité de certains membres, DECIDE de revoir la nomination des délégués à la communauté de communes du Lac de Nantua.

- DESIGNE à l'unanimité :

Titulaires : DEPARNAY Jacques et SIMON Brigitte

Suppléants : GOIFFON Denis et BERTHOUD Jean-Claude

3/BAIL DE LA CHASSE

- Le bail actuellement en cours avec la Société de Chasse étant arrivé à expiration, DECIDE le renouvellement de ce bail autorisant le droit de chasse sur l'ensemble des communaux pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement pour une nouvelle période de 3 ans, moyennant la somme de 60 euros par an.

4/VOIRIE LOTISSEMENT CHAMP PERROLET

- Considérant les 62 m2 de voirie à rétrocéder à M. et Mme Emain Pierre en complément du lot 12 et nécessaire à la création d'un accès AUTORISE le Maire à déposer le dossier auprès de la SCP Lager-Dominjon pour la préparation de l'acte de vente. PRECISE que cette cession a été accordée moyennant la somme de 4 euros le m2, les frais d'acte et de géomètres étant à la charge de l'acquéreur.

-

5/RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011

-Le recensement des habitants de la commune aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Une enquête Famille et Logements se déroulera en même temps auprès des hommes adultes uniquement.

- ARRETE la rémunération de l'agent recenseur selon les modalités préconisées par l'INSEE soit 1,72 euros par habitants et 1,13 euros par logement avec une dotation complémentaire de 143 euros pour l'enquête famille.

La collecte (distribution et récupération des questionnaires) sera effectuée par Mme Emain Colette, nommée agent recenseur par arrêté municipal.

6/PROJET D'AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU

- Dans le cadre de l'inscription du projet d'aménagement du plan d'eau au CDDRA (Contrat de développement Durable Rhône-Alpes du Haut-Bugey), M. Deparnay Jacques EST CHARGE de faire établir un chiffrage pour la création d'un parcours piétonnier sur le site.

- RAPPELLE que le CDDRA en est au stade de préparation de son contenu, d'où l'appel à projets en cours, pour l'élaboration des fiches actions de ce contrat avec la Région.

.../...

7/ DENEIGEMENT

- DECIDE d'établir une convention avec le Relais des Sapins pour le déneigement de son parking durant la saison hivernale. Cette prestation sera effectuée par l'agent communal après son intervention sur le domaine communal moyennant une participation forfaitaire de 450 euros pour la saison.
- Un devis sera demandé au Garage Meunier pour la réparation de la saleuse.

8/FORET

- DECIDE de solliciter l'ONF pour la mise en vente d'un lot de 225 m3 de résineux dans le non soumis au lieudit « La Bossue d'en Haut ».
- AUTORISE le Maire à signer les contrats pour l'exploitation de ces bois qui sera confiée aux entreprises Allombert-Goget Philippe et Marinelli Emilio, ainsi que le devis de maîtrise d'œuvre présenté par l'ONF.

9/DIVERS

- Envisage de solliciter dans le cadre de l'ATESAT, une étude pour la réfection de la voie communale desservant la Combe Fontenay qui se dégrade dangereusement.
- Est informé des diverses réunions et invitations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

GOIFFON Denis.